

**Relevé de délibérations du Conseil de l'UFR SITEC
du mardi 2 mai 2017 – 9h30, Pôle Métiers du Livre de Saint-Cloud**

Étaient présents :

Membre de droit :

Stéphanie Dupuis.

Membres élus :

Antoine Bardaille, Julie Cedelle, André de Lustrac, Philippe Forster, Frédérique Gadot, Francis James, Céline Million, Bruno Serio, Leann Towa, Philippe Vidal.

Personnalité extérieure nommée :

Gérard Baudin.

Membres invités :

Hélène Aldeano, Pascal Pradeau, Cécile Rabot.

Procurations :

Laurent Gallimard donne procuration à Philippe Vidal.

1- Informations sur les évolutions de l'UFR SITEC

➤ Bruno Serio présente M. Gérard Baudin, nommé personnalité extérieure au conseil de l'UFR SITEC en séance du 28 mars 2017. Il est très investi dans les actions du LEME, et contribue régulièrement à proposer des stagiaires de l'UFR sur des sujet du CEA.

➤ Le CMI-ATE a été accrédité par le Réseau FIGURE pour une durée de cinq ans et bénéficie de 90k€ pour son démarrage, plus un possible versement de 30k€ supplémentaires, à répartir sur trois ans et en cours de discussion. La condition est de rejoindre le programme du réseau FIGURE un IDEFI de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche). Cependant, la procédure pour rejoindre ce programme qui finance les CMI est très lourde. Sauf reconduction, le programme s'arrêtera en 2019. Les dépenses en fonctionnement seront prévues en fonction des besoins recensés. Bruno Serio envisage de recruter un BIATSS de catégorie B pour gérer le développement et la mise en place du réseau des anciens, des partenaires, et l'évaluation des filières, un MAST pour assurer des cours, et autour de 10k€ pour maintenir les mises à jour logiciels. Il faut toutefois intégrer très rapidement l'ANR pour bénéficier des financements et affiner les profils de poste pour envisager les recrutements. Julie Cedelle remarque que les dépenses suscitées sont en fonctionnement et demande si de l'investissement sera versé, par exemple pour les TPs et matériels pédagogiques. Bruno Serio répond que c'est impossible.

A ce jour, le CMI compte 270 candidats sur APB, dont environ 150 bacheliers S. Julie Cedelle demande si les étudiants Campus France pourront intégrer le CMI. Bruno Serio souhaite en discuter avec l'équipe enseignante pour définir des critères de recrutement. De bons étudiants Campus France ont été recrutés en Licence 1 pour la rentrée 2017, et la plateforme pourrait représenter un potentiel de recrutement si la capacité de douze étudiants du CMI n'était pas atteinte.

Le recrutement des CMI sur APB consiste à sélectionner les candidats ayant plus de 10 en Physique et Mathématiques. Julie souhaiterait classer en premier les vœux 1, au risque de les perdre, mais Bruno Serio rappelle que la charte APB l'interdit. Il faudra toutefois leur répondre au plus vite. Environ 100 candidats seront auditionnés par des jurys en binômes d'enseignants le 18 mai 2017, et le classement devra être saisi dans APB au plus tard le 27 mai. Actuellement, 70% des L1 sont en échec

et le passage des CMI en L2 nécessitera une grande attention. L'évaluation par le Réseau FIGURE se montre réticent pour une passerelle entre le DUT et la L3.

Philippe Forster fait remarquer qu'accueillir les 12 étudiants CMI implique la création d'un groupe de TP supplémentaire, ce qui porte la capacité d'accueil des L1 de 35 à 47, le nombre de groupe de TP à 4, et de TD à 2. L'UFR SITEC gèrera les deux groupes de TD et donc le recrutement des enseignants intervenant dans la formation et les salles supplémentaires à trouver. Un groupe d'Anglais LANSAD supplémentaire sera créé et il y a moyen de recruter un autre lecteur auprès du Centre Ressources Langues (CRL). On propose de distribuer un questionnaire pour déterminer le niveau de langue des candidats au CMI le 18 mai.

➤ Les dialogues de gestion pour l'orientation budgétaire des composantes s'organiseront sur la base de critères et d'indicateurs fournis par chaque UFR et services de l'Université. Une lettre de cadrage a été transmise pour cadrer leur organisation. Celui de l'UFR SITEC se tiendra le 8 juin 2017. Bruno Serio y évoquera le besoin de mise à disposition de locaux, de moyens et de mise en sécurité pour l'installation de TP. Il a constaté lui-même les moyens existants sur le site de Ville d'Avray et a demandé aux collègues de l'UFR SITEC de lui transmettre la liste de leur besoin de locaux qui sera transmise au Directeur de l'IUT, Vincent Pina, qui attend cette liste avec une même volonté de mutualisation et d'affichage entre les composantes UFR et IUT. Concernant les évolutions des filières, la LP CAM ouvrirait peut-être à l'apprentissage. Cécile Rabot demande si la situation des ressources humaines du Pôle Métiers du Livre sera discutée en dialogue de gestion, notamment l'organisation du Master. Bruno Serio répond que oui et rappelle qu'il lui a demandé de proposer des services aux enseignants du Pôle MDL lors d'une réunion pour faire le point sur les services. Deux collègues ont actuellement un support de poste mais qui demeure vide pour cause de mise en disponibilité et de non remplacement. Cécile Rabot explique que la situation ne doit pas être signalée comme problématique, car le fonctionnement du Pôle en pâtit réellement.

2- Modalités d'engagement du budget PPSR : vote

Les modalités d'engagement du budget des Projets Pédagogiques et Soutien à la Recherche des filières de l'UFR SITEC (ligne budgétaire PPSR) ont été rédigées et diffusées aux membres du Conseil en amont du vote en séance de ce 2 mai. En voici les termes :

« Le budget PPSR doit être engagé après concertation entre les collègues. Les demandes de financement sont ouvertes à l'ensemble des permanents intervenant dans les formations. Les intervenants sont invités, à l'occasion de réunions pédagogiques de l'UFR SITEC, à exprimer les besoins pour les formations en termes d'investissement, de financement des logiciels communs, des stagiaires, etc.

Lorsque les besoins ont été exprimés par les collègues, une liste est établie à l'issue des débats en concertation. Si l'évaluation de la dépense est couverte par l'enveloppe budgétaire (en investissement et éventuellement en fonctionnement) les responsables des formations peuvent ensuite entreprendre la mise en œuvre des dépenses suivant la liste définitive.

Si l'estimation du montant des demandes dépasse l'enveloppe budgétaire allouée à l'investissement et/ou au fonctionnement une concertation est entreprise. Lorsqu'un accord unanime des responsables des lignes budgétaires des filières est trouvé pour établir une liste définitive correspondant à l'enveloppe du PPSR, les responsables des formations peuvent entreprendre la mise en œuvre des dépenses selon la liste définitive.

Si il n'y pas consensus unanime des responsables des lignes budgétaires des filières, les montants disponibles du budget PPSR sont distribués selon les clefs usuelles de répartition du budget des filières de formation, les responsables des formations peuvent entreprendre la mise en œuvre des dépenses. »

Julie Cedelle demande qui établit la liste. Bruno Serio rappelle que les discussions et concertations doivent avoir lieu en réunion SPI mixte et ont eu lieu en réunion SPI mixte du 16 mars 2017. La liste alors établie a été diffusée et les collègues ont été appelés à la faire évoluer. Philippe Vidal demande les modalités d'approbation du calendrier de validation des engagements sur la ligne PPSR. Aucun crédit de fonctionnement n'est prévu en Budget Rectificatif n°1 (BR1). Pour envisager un BR, il faut d'abord évaluer les besoins des formations. Philippe Vidal souhaitera savoir quand les engagements sur la PPSR seront réalisés pour l'année 2017. Philippe Forster pense qu'il doit y avoir un accord unanime des responsables des lignes budgétaires de toutes les filières quant aux engagements à

prévoir sur la liste. Il souhaite clarifier la notion de consensus des responsables de formations. Il n'est pas demandé de voter la liste d'engagements elle-même, qui devra être discutée et approuvée en réunion pédagogique le 15 mai 2017. Le vote permettant cependant de formaliser le texte des modalités d'engagement n'a finalement pas lieu aujourd'hui.

3- Calendrier dérogatoire 2017-2018 du Pôle Métiers du Livre : vote

Hélène Aldeano présente le calendrier dérogatoire 2017-2018 pour le Master Métiers du Livre et la LP CAM. Le calendrier propose cette année une semaine de vacances à la Toussaint. Le planning en entreprise des apprentis a été élaboré en parallèle et sera saisi dans le logiciel de suivi des apprentis, Yparéo. Les calendriers dérogatoires sont soumis au vote du Conseil de l'UFR SITEC avant d'être transmis au bureau de la CFVU.

Vote : approuvés à l'unanimité.

4- Indemnités de logement et transport des apprentis hors Ile-de-France : vote

Les indemnités de logement et transport des apprentis hors Ile-de-France pour l'année universitaire 2016-2017 ont été approuvées en Conseil d'IUT le 21 mars 2017. Le Conseil de l'UFR SITEC doit aussi approuver ce document, même si aucun apprenti n'est concerné par ces déplacements. L'indemnisation des transports ne pourra dépasser un plafond annuel de 500€, et 1000€ pour les logements. Le document est soumis au vote du Conseil.

Vote : approuvés à l'unanimité.

5- Rappel de la procédure de validation des services définitifs 2017-2018

Céline Million rappelle aux enseignants de l'UFR SITEC que les fiches de service définitif individuelles pour l'année 2016-2017 doivent lui être remises *avant le vendredi 5 mai à 17h*. Hélène Aldeano collecte les fiches des enseignants du Pôle Métiers du Livre. Elle leur demande de bien vérifier l'exactitude de chaque fiche et d'y noter en rouge toutes les erreurs et modifications à demander, avant de la dater et la signer, en y apposant la mention « certifié exact », si besoin « sous réserve des modifications demandées ». Toutes les fiches seront ensuite remises au Service du Personnel Enseignant de l'Université.

6- Actualisation des livrets pédagogiques 2017-2018

Afin de préparer la campagne d'accréditation au LMD4, les livrets pédagogiques des formations doivent être actualisés. Un gabarit est en ligne sur le site web de l'Université depuis le 13 avril 2017. Les livrets actualisés pour chaque formation devront être soumis au vote de la CFVU le 26 juin, il faudra donc les actualiser en amont pour les voter en Conseil d'UFR.

7- Traitement des dossiers eCandidat et Etudes en France : répartition des tâches

Le recrutement via eCandidat est similaire à celui de SESAME, mis à part le fait que les dossiers sont entièrement dématérialisés. Les secrétariats pédagogiques vérifient que les dossiers téléversés sont complets et recevables avant de les soumettre aux responsables de formation avec la mention « Accès direct ». Les responsables émettent leur avis, qui est transmis de manière définitive par le secrétariat. Le principe du Silence Vaut Accord (SVA) s'applique toujours et le délai de réponse de deux mois débute lorsque le dossier est notifié complet.

Pour traiter les candidatures étrangères via Etudes en France, Stéphanie Dupuis conseille aux responsables de formation d'élaborer des réponses types que l'on pourra transmettre pour validation au SAJI. Julie Cedelle demande si des consignes donnent un nombre limite de candidats à sélectionner. Il n'y a aucun contingent, les responsables sont libres d'en sélectionner autant qu'ils le souhaitent s'ils jugent que les dossiers sont bons.

8- Elaboration des plannings en entreprise pour les apprentis

Céline Million demande à ce que soit reconfirmé le statut des jours fériés dans les plannings des périodes en entreprise des apprentis, transmis au CFA SUP2000. Philippe Vidal confirme que ces jours sont considérés comme jours en entreprise pour les apprentis. En ce qui concerne la formation continue, Antoine Bardaille les décompte de ses plannings.

9- Questions diverses

➤ L'UFR SITEC doit transmettre à l'Université sa proposition d'attribution de charges pour fonction de suivi de stage en FI et FC et d'apprentis pour l'année universitaire 2016-2017. Pour rappel, le référentiel portant sur la CPF C10 prévoit d'attribuer 1h par stagiaire en M2. L'UFR propose, dans l'attente de l'accord de la Présidence, de déclarer les stages M2 en charge pour fonction de type « C10c » en attribuant 1h sur formation initiale (maximum autorisé par l'établissement) et 2h en apprentissage, qui seront payées sur ressources propres. Stéphanie Dupuis demande à la direction de l'UFR d'en parler en dialogue de gestion pour officialiser le principe. Il faudra encore déterminer si l'on passe le suivi des apprentis de 7h à 10h, seuil maximum autorisé. Céline Million a transmis une estimation des charges pour fonction de cette année aux responsables de formation en se basant sur les effectifs et les consignes de Nanterre. Elle a également transmis le tableau vierge d'attribution des charges pour fonction Stage qu'ils devront compléter et lui renvoyer quand tous les tuteurs auront été désignés.

➤ Suite à l'annonce d'une formation portant sur les risques d'attaque et mesures de confinement envoyé aux personnels de l'Université, Julie Cedelle demande si un plan de formation spécifique destiné aux enseignants est envisagé en cas de problème se déroulant durant les cours. Stéphanie Dupuis lui conseille de se renseigner auprès de Jean-Luc Guinot, le Chef du Service Hygiène et Sécurité de Nanterre. L'an dernier, une formation s'était déroulée sur le site de Ville d'Avray et portait sur les mesures de confinement en cas d'attaque. Il serait intéressant d'en proposer à nouveau cette année. La direction demandera comment agir et réagir concrètement en cas de problème lors du prochain Conseil des Directeurs.

➤ Céline Million rappelle que toute demande de livre, magazine ou tout autre support pédagogique doit d'abord passer par la bibliothèque universitaire. Les commandes et achats de supports déjà disponibles ne sont en effet pas autorisés, sauf pour les formations du Pôle Métiers du Livre pour lesquelles ces supports sont les principaux outils de travail.

➤ Julie Cedelle demande quelles seront les modalités du déménagement des personnels du bâtiment F durant les travaux de la Tranche 3. Vincent Pina n'a pas de réponse définitive à ce jour. La direction du service du Patrimoine a encore repoussé la date de début des travaux, cependant les salles où seront relogés les personnels seront retirées de l'emploi du temps dès septembre 2017.

Fin de la séance à 12h20.

Prochaine séance : mardi 6 juin 2017 à 14h, salle A2 106 à Ville d'Avray.